



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	34	12	3

**OBJET : 29-2 - MUSEE PEYNET
ET DU DESSIN HUMORISTIQUE -
EXPOSITION « TRAITS DE JUSTICE »
CONVENTION AVEC LA BIBLIOTHEQUE
PUBLIQUE D'INFORMATION DU
CENTRE POMPIDOU - AUTORISATION
DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1111-11

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie, 17 MAI 2011
Le
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

20 MAI 2011

Pour le Maire,

Le Directeur Général des
Services

Stephane PINTRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 13 mai 2011

Le vendredi 13 mai 2011 à 16h15,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 06/05/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Eric PAUGET à Mme Anne-Marie DUMONT
Mme Simone TORRES FORET DODELIN à M. Yves DAHAN
Mme Angèle MURATORI à Mme Cléa PUGNAIRE
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Serge AMAR à M. Michel GASTALDI
M. André PADOVANI à M. André-Luc SEITHER
M. Henri CHIALVA à M. Alain BIGNONNEAU
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
M. Jacques BAYLE à M. Audouin RAMBAUD
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Edwige VERCNOCKE à Mlle Pierrette RAVEL
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Georges ROUX, Mme Khéra BADAOU, M. Jonathan GENSBURGER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME
COMMISSION FINANCES

Le musée Peynet et du Dessin Humoristique aime à proposer des accrochages et thématiques parfois peu connus du grand public. Il en est ainsi du dessin d'audience, particularisme régi par des règles strictes et ne concernant qu'un nombre restreint de dessinateurs dont le trait accompagne les procès, modestes ou historiques, de notre quotidien.

En France, caméras et appareils photos sont interdits dans les salles d'audience, en vertu de la loi du 6 décembre 1954, qui modifie la loi du 9 juillet 1881 sur la liberté de presse. Elle prohibe « tout appareil permettant d'enregistrer, de fixer ou de transmettre la parole ou l'image ». Seuls les dessinateurs et chroniqueurs judiciaires peuvent aujourd'hui assister et rendre compte du procès. Saisis sur le vif, les dessins nous donnent à voir les lieux, les acteurs, les procédures et les histoires de la justice. S'inscrivant en support des mots, ils apportent aussi et surtout ce que les meilleures chroniques ne pourront jamais rendre, à savoir la représentation visuelle des émotions.

La manifestation « Traits de Justice » proposée par la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou permet une plongée dans les arcanes de la Justice. Elle évoque le travail graphique de dix dessinateurs d'audience et propose la projection d'un film retraçant les caractéristiques et étapes du travail de ces artistes autour d'un procès.

Le prêt s'effectue moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 2 800 € de la Commune à la Bibliothèque.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé une convention définissant les modalités et conditions de mise à disposition de cette manifestation qui sera présentée au musée Peynet et du Dessin Humoristique du 11 juin au 4 septembre 2011.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

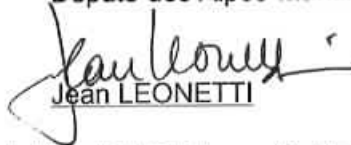
— A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Bibliothèque Publique d'Information du Centre Georges Pompidou afin de déterminer les modalités et conditions de mise à disposition de la manifestation « Traits de Justice » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention portant participation au déroulement de la manifestation « Traits de Justice » ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2011 de la Commune.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 29-2- musée Peynet et du dessin humoristique - exposition "traits de justice" projet de convention entre la ville d'Antibes et la bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou -

Date de transmission de l'acte : 20/05/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 20/05/2011

Numéro de l'acte : DCM1111-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110513-DCM1111-11-DE

Date de décision : 13/05/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture